



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### conseil d'analyse économique

Question écrite n° 12051

#### Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conclusions d'un rapport publié le 4 mars du conseil d'analyse économique créé par le Gouvernement. En effet, selon ce rapport, la résorption du chômage implique une croissance forte, conditionnée par une baisse coordonnée des charges sociales en Europe. Alors que la politique actuelle menée par le Gouvernement est fondée sur la réduction du temps de travail, contrairement à la politique de baisse des charges menée par les pays qui ont réussi à réduire le chômage, il lui demande quelle est sa position vis-à-vis de ce rapport et comment il compte participer à la coordination des politiques sociales européennes.

#### Texte de la réponse

Dans leur rapport pour le conseil d'analyse économique (CAE) intitulé « croissance et chômage », MM. Blanchard et Fitoussi soulignent, à juste titre, que la résorption du chômage implique une croissance forte. C'est là, en effet, une condition essentielle de la création d'emplois et l'un des axes majeurs de la stratégie française pour l'emploi mise en oeuvre depuis deux ans et demi. La France s'efforce ainsi de relever durablement le potentiel de croissance par une politique économique adaptée, et le fort dynamisme des créations d'emplois, depuis mi-1997, est à mettre, pour les trois quarts environ, au crédit d'une croissance économique soutenue. La baisse coordonnée des charges sociales en Europe, que prône le rapport du CAE comme condition d'une croissance forte, est assurément une voie à privilégier. Elle fait l'objet de l'une des lignes directrices pour l'emploi, consécutives au sommet extraordinaire sur l'emploi de Luxembourg de novembre 1997. Chaque Etat membre de l'Union européenne - la France en particulier - s'est ainsi engagé à se fixer « en tant que de besoin et en tenant compte de son niveau actuel, un objectif de réduction progressive de la charge fiscale totale et, là où cela est approprié, un objectif de réduction progressive de la pression fiscale sur le travail et des coûts non salariaux du travail - notamment sur le travail peu qualifié et faiblement rémunéré - sans mettre en cause l'assainissement des finances publiques et l'équilibre financier des systèmes de sécurité sociale ». Les principales mesures prises en France dans ce cadre, relatives aux charges sociales, ont été le basculement des cotisations maladie payées par les salariés sur la CSG, dont l'assiette est plus large, et la consolidation des allègements de cotisations patronales. Il importe de souligner que cette dernière mesure s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réduction du temps de travail, avec l'approfondissement de la ristourne au niveau des bas salaires et son extension aux moyens salaires. En effet, l'amélioration du contenu en emploi de la croissance, qui est une nécessité pour la France, passe notamment par la réduction négociée du temps de travail et les baisses de charges sociales, plus spécifiquement sur le travail peu qualifié.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12051

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1562

**Réponse publiée le :** 18 décembre 2000, page 7133